

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 avril 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Marie-Hélène Rivest agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 21-04-265 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 avril 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 15 mars 2021
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.6 Congé de loyer / Club de soccer FC Trois-Lacs / Édifice « Le 190 Saint-Charles » / COVID-19
  - 4.7 Abrogation de la résolution 21-03-213 / École Sainte-Madeleine / Projet trottinettes / Aide financière
  - 4.8 Participation au Youth Gala 2021 / Montérégie West Community Network / Abrogation de la résolution 21-03-214
  - 4.9 Prêt et subvention / Fonds d'aide municipale aux entreprises (FAME)
  - 4.10 Accréditation organismes / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.2 Mandat / Services juridiques / Vente pour défaut de paiement de taxes / 2018 et antérieures
  - 5.3 Règlement hors cour / Expropriation / Partie du lot 6 273 767 / Terrain non aménagé / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / TAQ / SAI-M-280398-1812
  - 5.4 Mandat / Services juridiques / Radiation / Avis d'expropriation / Lot 4 356 131
  - 5.5 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1805 / Acquisition du lot 3 066 845 et d'une partie du lot 1 834 918
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 mars 2021

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicienne en prévention des incendies
- 7.3 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies
- 7.4 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Chef de section – Programmes aquatiques
- 7.5 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations
- 7.6 Service du génie et de l'environnement / Modification à la structure organisationnelle / Création de poste / Responsable – Gestion des impacts
- 7.7 Service des loisirs et de la culture / Division – Bibliothèque / Modification à l'horaire de travail des commis aux prêts et réorganisation des tâches
- 7.8 Service des communications / Embauche / Chargée de communications
- 7.9 Service des eaux / Embauche / Électricien
- 7.10 Fin d'emploi / Période de probation non concluante / Employé n° 1800
- 7.11 Service des loisirs et de la culture / Prolongation / Affectation temporaire à des responsabilités en fonction supérieure

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

## **10. Sports et loisirs**

- 10.1 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Inscriptions saison 2020 / Remboursement / Ajustement
- 10.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-34 / Gestion, surveillance et maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin
- 10.4 Balle-rapide mineure féminine / Inscriptions saison 2020 / Remboursement

## **11. Culture et vie communautaire**

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-19 / Fourniture de végétaux – arbres
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-20 / Travaux de plantation d'arbres
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-21 / Fourniture de terre végétale
- 13.4 Financement / Fourniture d'un tracteur à sable
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-22 / Remplacement des luminaires de l'éclairage du terrain de tennis au parc Louise-Josephte
- 13.6 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-29 / Fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et puisards – contrat à commandes
- 13.7 Financement / Fourniture et installation d'un tableau indicateur pour la glace Vaudreuil
- 13.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-10 / Services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux
- 13.9 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-38 / Location et réservation de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux

- 14. Eaux**
- 15. Génie**
  - 15.2 Dépôt / Plan de gestion des changements / Pôle municipal
  - 15.5 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-24 / Services professionnels / Réalisation d'une étude de déplacements / Secteur du TOD de la gare Vaudreuil
  - 15.6 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 / Entrepreneur général / Prolongement du réseau d'aqueduc et sanitaire de la rue Chicoin / Règlement n° 1756
  - 15.7 Ordre de changement n° 29 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil
- 16. Aménagement du territoire**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 mars 2021
  - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 mars 2021
  - 16.3 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Usage Habitation multifamiliale (H3) / Lot 1 674 756 / Zone H1-347 / CCU n° 21-03-22
  - 16.9 Usage conditionnel / 3693, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie dans la zone C3-1018 / Lot 1 673 916 / Zone C3-1018 / CCU n° 21-03-28
  - 16.12 Dérogation mineure / 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100 / Superficie d'une enseigne directionnelle, localisation d'une enseigne, nombre d'enseignes sur un même mur et superficie de deux enseignes sur un même mur / Lot 5 645 938 / Zone C3-226 / CCU n° 21-03-31
  - 16.15 Dérogation mineure / 195, rue Ouimet / Empiètement de l'abri d'auto en cour avant / Lot 1 674 205 / Zone H1-316 / CCU n° 21-03-34
  - 16.19 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 3000, chemin du Fief / Lot 1 829 828 (Lots projetés 6 400 478 à 6 400 480)
- 17. Environnement**
  - 17.1 Comité environnement / Prolongation de mandat / Membre citoyen corporatif
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption / Règlement n° 1270-69 / Urbanisme / Augmentation de la hauteur maximale permise / Périmètre formé par le boulevard Harwood et les rues Bellemare et Chicoin
  - 18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-296 / Zonage / Omnibus / Interdiction d'extension d'usage industriel / Modification des dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis
  - 18.3 Adoption / Règlement n° 1806 / Stationnement (RMH-330)
  - 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-01 / Stationnement (RMH-330) / Retrait et ajout des interdictions de stationnement et des limitations de stationnement / Rue Phil-Goyette
  - 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1804 / Assainissement des eaux, rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la conclusion d'ententes en vertu du règlement n° 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et la tarification liée à ces ententes
  - 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1807 / Réalisation de travaux d'infrastructures partagées / Centre de services scolaire des Trois-Lacs
- 19. Direction générale**
  - 19.1 Autorisation de la Direction générale

- 20 Période de questions – Élus
- 21. Période de questions – Citoyens
- 22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**21-04-266 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**21-04-267 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**21-04-268 Congé de loyer / Club de soccer FC Trois-Lacs / Édifice  
« Le 190 Saint-Charles » / COVID-19**

CONSIDÉRANT le bail entre la Ville et l'organisme à but non lucratif Club de soccer FC Trois-Lacs pour la location du local 201 au 190, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la demande de suspension du paiement du loyer pour les mois de novembre et décembre 2020 ainsi que les mois de janvier et février 2021 formulée par l'organisme;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé un congé de loyer pour les mois de novembre et décembre 2020 ainsi que les mois de janvier et février 2021 à l'organisme Club de soccer FC Trois-Lacs pour la location du local 201 de l'édifice « Le 190 Saint-Charles ».

« ADOPTÉE »

**21-04-269 Abrogation de la résolution 21-03-213 / École Sainte-Madeleine /  
Projet trottinettes / Aide financière**

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-213 autorisant que soit versée au Centre de services scolaire des Trois-Lacs une aide financière représentant le tiers du coût d'achat de 30 trottinettes pour l'école Sainte-Madeleine, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette aide financière sera plutôt accordée par la Fondation du maire, sur présentation de pièces justificatives, tel qu'en a été informé le CSSTL le 9 mars dernier;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 21-03-213.

« ADOPTÉE »

**21-04-270 Participation au Youth Gala 2021 / Montérégie West Community Network / Abrogation de la résolution 21-03-214**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée Youth Gala 2021 formulée par Montérégie West Community Network;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 21-03-214;

QUE la conseillère Jasmine Sharma soit autorisée à représenter la Ville à la soirée du Youth Gala 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-271 Prêt et subvention / Fonds d'aide municipale aux entreprises (FAME)**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-007 prévoyant qu'une somme de 250 000 \$, provenant de l'aide financière octroyée par le gouvernement du Québec, soit versée au Fonds d'aide municipale aux entreprises et que Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) agisse à titre de gestionnaire de ce fonds;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée le 25 mars 2021 par le comité conjoint formé de la Ville et DEV;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une subvention de 3 000 \$ et un prêt de 15 000 \$ soient octroyés à l'entreprise 30 Minute Hit Vaudreuil-Dorion, et ce, conformément aux conditions contenues au contrat intervenu entre DEV et la Ville daté du 1<sup>er</sup> février 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-272 Accréditation organismes / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires en août 2019;

CONSIDÉRANT les demandes de reconnaissance soumises par les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le comité consultatif pour la reconnaissance et le soutien des organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'accréditation des organismes culturels, sportifs et communautaires identifiés sur la liste datée du 29 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-273 Mandat / Services juridiques / Vente pour défaut de paiement de taxes / 2018 et antérieures**

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-264 reportant à juin 2021 la vente pour défaut de paiement de taxes 2018 et antérieures qui était prévue en juin 2020 et mettant fin au mandat confié à M<sup>e</sup> Chantal Lamarre, notaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit confié à M<sup>e</sup> Chantal Lamarre, notaire, afin d'effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Registre foncier du Québec pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes 2018 et antérieures;

QUE les honoraires et déboursés établis à son offre de services datée du 19 mars 2021, soit des honoraires de 53 \$ par unité d'évaluation pour lesquels elle devra faire les recherches et des déboursés de 3 \$ par unité d'évaluation pour les frais de recherches et copies, taxes applicables non comprises, soient considérés comme des frais encourus sur la vente à venir.

« ADOPTÉE »

**21-04-274 Règlement hors cour / Expropriation / Partie du lot 6 273 767 / Terrain non aménagé / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / TAQ / SAI-M-280398-1812**

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-125 acceptant le règlement hors cour du dossier SAI-M-280398-1811 dans le cadre de la procédure d'expropriation sur lot 6 273 767, déposée au Tribunal administratif du Québec (TAQ), pour sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable desservant le futur hôpital ainsi que certains secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT que, selon le dossier TAQ SAI-M-280398-1812, cette procédure d'expropriation implique aussi un locataire occupant les lieux;

CONSIDÉRANT que ce locataire a accepté de lever son bail sur la partie du lot concerné sans indemnité;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, un règlement hors cour est intervenu prévoyant que chaque partie paye ses frais;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le règlement hors cour dans le dossier TAQ SAI-M-280398-1812.

« ADOPTÉE »

**21-04-275 Mandat / Services juridiques / Radiation / Avis d'expropriation / Lot 4 356 131**

CONSIDÉRANT l'avis d'expropriation pour une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial publié le 4 juin 2009 au Registre foncier sur le lot 4 356 131;

CONSIDÉRANT que par la publication de l'acte de servitude le 21 août 2018 sous le numéro 24 078 894, cet avis n'est plus nécessaire et doit être radié;

CONSIDÉRANT qu'un jugement ordonnant la radiation doit être publié afin que soit radié un avis d'expropriation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barrette et associés soit mandatée afin d'obtenir un jugement ordonnant la radiation de l'avis d'expropriation publié sous le numéro 16 232 456 sur le lot 4 356 131.

« ADOPTÉE »

**21-04-276 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1805 / Acquisition du lot 3 066 845 et d'une partie du lot 1 834 918**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue du 16 au 31 mars 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour le Règlement d'emprunt n° 1805 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 3 066 845 ainsi qu'une partie du lot 1 834 918 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 662 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 29 204;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement d'emprunt n° 1805 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

« ADOPTÉE »

**21-04-277 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 mars 2021**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 12 mars 2021 totalisant un montant de 6 102 145,76 \$.

**21-04-278 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 23 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-279 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicienne en prévention des incendies**

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-662;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. John Boudreau, chef de division – Prévention au sein du Service de sécurité incendie, datée du 1<sup>er</sup> mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M<sup>me</sup> Tanya Raymond soit confirmée dans son poste régulier de technicienne en prévention des incendies;

QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Raymond.

« ADOPTÉE »

**21-04-280 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Marc-André Lafleur, technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, datée du 16 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Marc-André Lafleur, technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 27 mars 2021;

QUE la Ville remercie M. Lafleur pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**21-04-281 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Chef de section – Programmes aquatiques**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 23 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'embauche de M<sup>me</sup> Anick Levac au poste régulier de chef de section – Programmes aquatiques au sein du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée, et ce, à compter du 7 avril 2021, au salaire prévu à l'annexe B (classe 13 - échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M<sup>me</sup> Levac aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Levac.

« ADOPTÉE »

**21-04-282 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 23 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'embauche de M. Johnathan Brunet au poste régulier de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie soit autorisée, et ce, à compter du 26 avril 2021, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 - échelon 6) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Brunet aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Brunet.

« ADOPTÉE »

**21-04-283 Service du génie et de l'environnement / Modification à la structure organisationnelle / Création de poste / Responsable – Gestion des impacts**

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels du Service du génie et de l'environnement justifient la création du poste de responsable – Gestion des impacts;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'une évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et ceux de l'Association des employés-cadres le 5 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QUE la création du poste de responsable – Gestion des impacts soit autorisée et que le salaire attribué à ce poste soit celui de la classe 12 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

QUE ledit poste relève du directeur du Service du génie et de l'environnement;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**21-04-284 Service des loisirs et de la culture / Division – Bibliothèque / Modification à l'horaire de travail des commis aux prêts et réorganisation des tâches**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réorganiser les tâches au sein de la division – Bibliothèque afin de répondre aux besoins organisationnels dans le contexte de la bonification de l'offre et des heures de service aux citoyens ainsi que du départ à la retraite de la commis à la préparation matérielle;

CONSIDÉRANT que l'analyse organisationnelle réalisée dans le contexte ci-haut décrit s'inscrit en outre dans la foulée des démarches inhérentes à la construction de la nouvelle bibliothèque et que celles-ci nécessitent la mise en œuvre d'un réaménagement de l'horaire de travail tel que prévu à la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture identifiés ci-dessus requièrent d'apporter dès lors des modifications à l'horaire des commis aux prêts prévu à l'annexe I de la convention collective en vigueur, lesquelles permettront à l'organisation d'effectuer une transition efficace dans le contexte de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT la présentation faite au Conseil le 8 février 2021 par M. Vincent Bastien, directeur du Service des loisirs et de la culture, à l'occasion de laquelle la réorganisation des tâches ainsi qu'un nouvel horaire de travail pour les commis aux prêts ont été recommandés, l'analyse y donnant lieu ayant été effectuée en collaboration avec le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'horaire de travail des commis aux prêts annexé à la recommandation de M<sup>mes</sup> Isabelle Bureau et Nancy Gervais datée 23 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un nouvel horaire pour les commis aux prêts rend caduc celui prévu à l'annexe I de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues le 24 février 2021 entre les représentants de la Ville et les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) relativement à l'horaire de travail et à la réorganisation des tâches;

CONSIDÉRANT que le 9 mars 2021, le projet du nouvel horaire de travail a ainsi été présenté aux commis aux prêts par les représentants de la Ville en présence des représentants syndicaux;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette rencontre les options suivantes ont été offertes aux salariés :

- accepter un nouvel horaire hebdomadaire de travail de 28 heures ou de 35 heures;
- accepter un poste temporaire selon les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur;
- bénéficier d'une retraite progressive sous réserve de l'admissibilité du salarié à une telle option;

CONSIDÉRANT que l'attribution des blocs d'heures de travail est effectuée en fonction de l'ancienneté, conformément à l'article 16.02 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que les blocs d'heures de travail ont fait l'objet d'un affichage à compter du 15 mars 2021 et que les salariés ont été invités à identifier leur choix en apposant leur signature;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'absence temporaire d'une salariée, il y a lieu d'attribuer temporairement aux deux autres salariés ayant moins d'ancienneté chacun un bloc d'heures de travail;

CONSIDÉRANT que l'article 17.01 C) devient inopérant en raison du nouvel horaire de travail;

CONSIDÉRANT que des pourparlers doivent avoir lieu entre les représentants de la Ville et les représentants syndicaux en regard, notamment, de l'application des dispositions qui concernent les jours fériés pour les commis aux prêts réguliers à temps complet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de commis à la préparation matérielle soit aboli au départ à la retraite de la titulaire du poste, soit le 31 mai 2021;

QUE le nouvel horaire de travail des commis aux prêts entre en vigueur le 18 avril 2021 et, par conséquent, remplace celui prévu à l'annexe I de la convention collective en vigueur;

QUE les horaires suivants sont attribués respectivement aux salariés réguliers identifiés ci-dessous :

- bloc C – 28 h : Françoise Lecours;
- bloc D – 28 h : Carole Couture;
- bloc E – 28 h : Suzanne Goulet;
- bloc F – 28 h : Chantal Hotte;
- bloc H – 28 h : Jacinthe Massicotte;

QUE les blocs suivants sont attribués temporairement aux salariés réguliers identifiés ci-dessous, et ce, jusqu'à ce que la salariée actuellement absente ait exercé son choix relativement aux options offertes par l'Employeur ou jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise par celui-ci :

- bloc A – 35 h : Georges Plourde;
- bloc G – 28 h : Sonia Simard;

QUE le bloc B – 35 h soit attribué temporairement à un salarié temporaire;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective des cols blancs ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

#### **21-04-285 Service des communications / Embauche / Chargée de communications**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 23 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Sarah Fournier au poste régulier de chargée de communications, et ce, à compter du 26 avril 2021, au salaire prévu à l'annexe C – classe 9, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M<sup>me</sup> Fournier aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Fournier.

« ADOPTÉE »

#### **21-04-286 Service des eaux / Embauche / Électricien**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 23 mars 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Jean-Pierre Paquin au poste régulier d'électricien au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 3 mai 2021, au salaire prévu à l'annexe C - classe 11, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Paquin aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Paquin.

« ADOPTÉE »

**21-04-287 Fin d'emploi / Période de probation non concluante / Employé n° 1800**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur dans le cadre de la période de probation de l'employé n° 1800;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la fin d'emploi de l'employé n° 1800, soit entérinée, et ce, à compter du 29 mars 2021 en raison d'une période de probation non concluante;

QUE le Service des finances et de la trésorerie soit instruit de verser à l'employé n° 1800 toutes les sommes qui lui sont dues, incluant l'indemnité de préavis de cessation d'emploi prévue à la Loi sur les normes du travail;

QUE le directeur général, le directeur du service visé et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, le directeur du service visé, le directeur général adjoint et trésorier, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

QUE l'employé n° 1800 n'a plus de lien d'emploi avec la Ville à compter du 29 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-288 Service des loisirs et de la culture / Prolongation / Affectation temporaire à des responsabilités en fonction supérieure**

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-119;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit prolongée jusqu'au 30 avril 2021 l'affectation temporaire de M<sup>me</sup> Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire, à des responsabilités accrues de nature stratégique en appui au directeur du Service des loisirs et de la culture récemment en poste;

QUE ces responsabilités se conjuguent à celles que M<sup>me</sup> Marcil assume dans le cadre de ses fonctions habituelles de même que celles qu'elle prend en charge en l'absence de la titulaire du poste de chef de division – Sports et loisirs;

QUE l'attribution temporaire du salaire prévu à « l'annexe B - classe 16 - échelon 6 » de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur soit consentie à M<sup>me</sup> Chloé Marcil jusqu'au 30 avril 2021, et ce, rétroactivement au 22 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-289 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscriptions saison 2020 / Remboursement / Ajustement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais d'inscription déjà effectué pour la saison 2020 (résolution 21-01-020);

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 142,50 \$ soit remboursée à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île pour les frais d'inscription de cinq athlètes à la saison 2020, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-04-290 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-34 / Gestion, surveillance et maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la gestion, la surveillance et le maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 31 mars 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-34;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sylvain Rousse, 2076, chemin des Chenaux, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P7, pour la gestion, la surveillance et le maintien de la propreté à la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin, et ce, pour un montant total de 13 980,96 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-34;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour une année, soit 2021, avec possibilité d'une année optionnelle.

« ADOPTÉE »

**21-04-291 Balle-rapide mineure féminine / Inscriptions saison 2020 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT qu'Emma et Naomi Pelletier, Olivia Giguère, Émilie Martin et Jessica Malette sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe AAA de Softball Québec demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Macha Dubé, Rosalie Durand, Charlie et Livia Pilon sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe AA des Lions de la région du Lac St-Louis demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas ces catégories;

CONSIDÉRANT que les vérifications appropriées ont été effectuées sur les listes des participantes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit remboursé à chaque athlète AAA pour leurs frais d'inscription à la saison 2020;

QU'un montant de 62,50 \$ soit remboursé à chaque athlète AA pour leurs frais d'inscription à la saison 2020.

« ADOPTÉE »

**21-04-292 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-19 / Fourniture de végétaux – arbres**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de végétaux – arbres, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 mars 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pépinière Cramer inc., 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres (Québec), J7T 3A1, pour la fourniture de végétaux – arbres, et ce, pour un montant total de 178 665,40 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-19;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-293 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-20 / Travaux de plantation d'arbres**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux de plantation d'arbres, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 mars 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, cinq des six soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-20;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., 410, route 104, Mont-Saint-Grégoire (Québec), J0J 1K0, pour des travaux de plantation d'arbres, et ce pour un montant total de 86 748,64 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-20;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour une année, soit 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-294 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-21 / Fourniture de terre végétale**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de terre végétale, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 mars 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-21;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Soltek Agrégats inc., 5740, boulevard Pontbriand, Rawdon (Québec), J0K 1S0, pour la fourniture de terre végétale, et ce, pour un montant total de 37 914,44 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-21;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour une année, soit 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-295 Financement / Fourniture d'un tracteur à sable**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 21 500,33 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture d'un tracteur à sable (trois roues);

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-04-296 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-22 / Remplacement des luminaires de l'éclairage du terrain de tennis au parc Louise-Joseph**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le remplacement des luminaires de l'éclairage du terrain de tennis au parc Louise-Joseph, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 mars 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-22;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Luminaire inc., 435A, boulevard Industriel, Saint-Eustache (Québec), J7R 5R3, pour le remplacement des luminaires de l'éclairage du terrain de tennis au parc Louise-Joseph, et ce, pour un montant total de 107 774,12 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-22;

QUE ces travaux, tout ordre de changement, le cas échéant, ainsi que les honoraires professionnels requis au besoin soient financés par les revenus de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

**21-04-297 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-29 / Fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et puisards – contrat à commandes**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et puisards – contrat à commandes, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 31 mars 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-29;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence St-Germain Égouts et Aqueducs inc., 3800, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3E3, pour la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et puisards – contrat à commandes, et ce, pour un montant total de 71 916,86 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-29;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour une année, soit 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-298 Financement / Fourniture et installation d'un tableau indicateur pour la glace Vaudreuil**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 15 935,54 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation d'un tableau indicateur pour remplacer celui de la glace Vaudreuil;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-04-299 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-10 / Services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 mars 2021 à 14 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 26 mars 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe Arbo-Ressources inc., 3035, rang Saint-Malo, Trois-Rivières (Québec), G8V 1X8, pour les services précités, et ce, pour un montant de 85 725,94 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-21-10;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2021, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

**21-04-300 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-38 / Location et réservation de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la location et la réservation de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-38;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Divex Marine inc., 494, rue Provost, Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec), J3G 2C9, pour la location et la réservation de ballons obturateurs pneumatiques pour égouts pluviaux, et ce, pour un montant total de 39 909,95 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »



**21-04-301 Dépôt / Plan de gestion des changements / Pôle municipal**

Le Conseil prend acte du dépôt du Plan de gestion des changements préparé par M. Olivier Prigent, chef de projets, visant à encadrer le traitement des changements apportés au projet du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion.

**21-04-302 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-24 / Services professionnels / Réalisation d'une étude de déplacements / Secteur du TOD de la gare Vaudreuil**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par M. Olivier Prigent, chef de projets du Service du génie et de l'environnement, en date du 22 mars 2021, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public 401-110-21-24 à l'égard des services professionnels pour la réalisation d'une étude de déplacements dans le secteur du TOD de la gare Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

**21-04-303 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 / Entrepreneur général / Prolongement du réseau d'aqueduc et sanitaire de la rue Chicoine / Règlement n° 1756**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Prolongement du réseau d'aqueduc et sanitaire de la rue Chicoine - appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 » totalisant un montant de 4 566,65 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-04-304 Ordre de changement n° 29 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 29 de l'entrepreneur général relié au projet « Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil - appel d'offres n° 401-110-18-51 » totalisant un montant de 2 060 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-04-305 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 mars 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-306 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 mars 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 10 mars 2021 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 21-03-23	3055, rue du Ravin-Boisé / Construction d'une résidence unifamiliale / Lot 5 598 717 / Zone H1-914
CCU n° 21-03-24	66, rue Trestler / Construction d'un cabanon / Lot 1 546 500 / Zone H1-532
CCU n° 21-03-25	296, boulevard Harwood, locaux 1 à 4 / Enseigne au mur / Lot 1 545 690 / Zone C2-716
CCU n° 21-03-26	231, rue Rodolphe-Besner / Enseigne au mur / Lot 5 197 049 / Zone I2-646
CCU n° 21-03-27	3052, boulevard de la Gare / Transformation de la façade d'un bâtiment commercial / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 21-03-30	170, boulevard Harwood / Rénovation de la façade d'un bâtiment commercial / Lot 5 331 682 / Zones C2-708
CCU n° 21-03-32	39, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100 / Trois enseignes au mur, trois enseignes directionnelles et une enseigne sur poteau communautaire / Lot 5 645 938 / Zone C3-226
CCU n° 21-03-33	184, rue Meloche / Construction d'une résidence unifamiliale / Lot 6 411 101 / Zone H1-839
CCU n° 21-03-35	216, avenue Saint-Charles / Enseigne à plat au mur / Lot 1 546 307 / Zone C2-526
CCU n° 21-03-36	22800, chemin Dumberry, local 6A / Deux enseignes à plat aux murs et deux enseignes sur poteaux communautaires / Lot 5 423 844 / Zone C3-123

« ADOPTÉE »

**21-04-307 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Usage Habitation multifamiliale (H3) / Lot 1 674 756 / Zone H1-347 / CCU n° 21-03-22**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 100 à 104, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la demande vise le lot 1 674 756;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-03-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la présence d'un usage habitation multifamiliale (H3) sur le lot 1 674 756, de même que le déplacement de l'aire de stationnement donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes vers la rue Villeneuve, le tout tel qu'illustré aux plans n° de projet 22017, produits par la firme d'architecture Luc Denis architecte inc., en date du 28 septembre 2020 et révisés le 24 novembre 2020, et ce, aux conditions suivantes :

- que soient plantés trois arbres en cour avant et trois arbres en cour avant secondaire, en respect de l'article 2.2.17.3.4 du Règlement de zonage n° 1275;
- que les bacs de recyclage, de déchets et de résidus alimentaires soient positionnés afin que la collecte s'effectue à partir de la rue Villeneuve;
- que le bâtiment se conforme au Règlement sur la sécurité dans les édifices publics S-3-r.4;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation ainsi que la tenue d'un registre et du processus régulier d'approbation référendaire en vertu de l'arrêté n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-04-308 Usage conditionnel / 3693, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie dans la zone C3-1018 / Lot 1 673 916 / Zone C3-1018 / CCU n° 21-03-28**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 3693, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n°21-03-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de modification d'usage conditionnel;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 3693, boulevard de la Cité-des-Jeunes, la demande d'approbation d'un usage conditionnel afin d'autoriser l'usage commerce de gros de machines, matériel et fournitures (57), activité incluse dans le groupe industrie de prestige (I1) dans la zone C3-1018.

**21-04-309 Dérogation mineure / 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100 / Superficie d'une enseigne directionnelle, localisation d'une enseigne, nombre d'enseignes sur un même mur et superficie de deux enseignes sur un même mur / Lot 5 645 938 / Zone C3-226 / CCU n° 21-03-31**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100.

CONSIDÉRANT la recommandation en partie défavorable n° 21-03-31 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100, afin d'autoriser l'installation d'une deuxième enseigne sur un même mur en dérogation aux articles 2.2.20.6.1 d) et 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une seule enseigne;

QUE soit toutefois refusée une dérogation mineure à l'égard de cet immeuble afin d'autoriser :

- l'installation d'une enseigne directionnelle d'une superficie de 1,37 mètre carré en dérogation à l'article 2.2.20.8.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une superficie maximale de 0,5 mètre carré;
- l'installation d'une enseigne devant une fenêtre en dérogation à l'article 2.2.20.5.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- l'installation de deux enseignes sur un même mur pour un total de 18,22 mètres carrés en dérogation aux articles 2.2.20.6.1 d) et 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige pour une seule enseigne un total de 15 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

**21-04-310 Dérogation mineure / 195, rue Ouimet / Empiètement de l'abri d'auto en cour avant / Lot 1 674 205 / Zone H1-316 / CCU n° 21-03-34**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 195, rue Ouimet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-03-34 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 195, rue Ouimet, afin d'autoriser l'empiètement de l'abri auto en cour avant de 1,17 mètre en dérogation à l'article 2.3.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un empiètement maximal de 1 mètre.

« ADOPTÉE »

**21-04-311 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 3000, chemin du Fief / Lot 1 829 828 (Lots projetés 6 400 478 à 6 400 480)**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement n° 2021-30001 visant une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser le lot 1 829 828 en 3 lots, soit les lots 6 400 478 à 6 400 480;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 829 828 est de 12 444,5 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 1 244,45 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du lot 1 829 828 est de 155 792 \$ (139 100 \$ multiplié par le facteur comparatif de 2021, 1.12), soit 12,52 \$ par mètre carré;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent à l'égard de ce lot s'élève donc au montant de 15 580,50 \$, correspondant à la valeur de 10 % de la superficie, soit 12,52 \$ multiplié par 1 244,45 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le lot 6 400 478 demeurera l'assiette du 3000, chemin du Fief d'une superficie de 3 078,8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que 10 % de la valeur de la superficie du lot 6 400 478 est de 3 854,65 \$ (12,52 \$ multiplié par 3 078,8 mètres carrés);

CONSIDÉRANT que ces lots, du fait de leur localisation et leur utilisation, ne sont pas propices à l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent à l'égard des lots 6 400 479 à 6 400 480 s'élève donc au montant de 11 725,85 \$, correspondant à la somme 15 580,50 \$ moins la somme de 3 854,65 \$ pour le lot 6 400 478;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'une somme de 11 725,85 \$ et que ce montant soit déposé dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-04-312 Comité environnement / Prolongation de mandat / Membre citoyen corporatif**

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-328 concernant les critères pour la nomination de trois citoyens pour siéger au Comité environnement;

CONSIDÉRANT que le mandat de M<sup>me</sup> Hélène Bélanger, nommée à titre de membre citoyen corporatif par la résolution 19-03-251, prenait fin le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité environnement de prolonger le mandat de M<sup>me</sup> Bélanger d'un an, lors de la réunion tenue le 17 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le mandat de M<sup>me</sup> Bélanger à titre de membre citoyenne corporative au sein du Comité environnement soit prolongé jusqu'au 17 mars 2022.

« ADOPTÉE »

**21-04-313 Adoption / Règlement n° 1270-69 / Urbanisme / Augmentation de la hauteur maximale permise / Périmètre formé par le boulevard Harwood et les rues Bellemare et Chicoine**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 le projet de règlement n° 1270-69 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur du périmètre formé par le boulevard Harwood et les rues Bellemare et Chicoine;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 18 mars 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que des commentaires, approbations ou oppositions à ce projet ont été reçus et soumis aux membres du Conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-69 intitulé :

- « Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur du périmètre formé par le boulevard Harwood et les rues Bellemare et Chicoine ».

« ADOPTÉE »

**21-04-314 Adoption second projet / Règlement n° 1275-296 / Zonage / Omnibus / Interdiction d'extension d'usage industriel / Modification des dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 mars 2021 le premier projet de règlement n° 1275-296 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Interdire l'extension d'usage industriel dérogatoire protégé par droit acquis en dehors du bâtiment existant;
- Modifier les dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-296 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Interdire l'extension d'usage industriel dérogatoire protégé par droit acquis en dehors du bâtiment existant;
- Modifier les dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis »;

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

#### **21-04-315 Adoption / Règlement n° 1806 / Stationnement (RMH-330)**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1806 a été déposé à une séance tenue le 15 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1806 intitulé :

« Règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

#### **21-04-316 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-01 / Stationnement (RMH-330) / Retrait et ajout des interdictions de stationnement et des limitations de stationnement / Rue Phil-Goyette**

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1806-01 modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de retirer et d'ajouter des interdictions de stationnement et des limitations de stationnement sur la rue Phil-Goyette et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

#### **21-04-317 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1804 / Assainissement des eaux, rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la conclusion d'ententes en vertu du règlement n° 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et la tarification liée à ces ententes**

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1804 concernant l'assainissement des eaux, le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la conclusion d'ententes en vertu du règlement n° 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et la tarification liée à ces ententes et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-04-318 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1807 / Réalisation de travaux d'infrastructures partagées / Centre de services scolaire des Trois-Lacs**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1807 autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 114 207 \$ pour la participation financière de la Ville dans la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs, incluant un auditorium, une place publique, le prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau dans le cadre des travaux de la nouvelle école secondaire et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-04-319 Autorisation de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 25 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-04-320 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**21-04-321 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**21-04-322 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 28 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Marie-Hélène Rivest, notaire  
Greffière adjointe